

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4196

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Poursuite de l'activité de recyclerie au sein des déchèteries - Convention avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire - Année 2013-2014

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Joly

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4196**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Poursuite de l'activité de recyclerie au sein des déchèteries - Convention avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire - Année 2013-2014**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006 la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée dans l'activité de réemploi en mettant à la disposition des citoyens des recycleries au sein des déchèteries gardiennées.

Le développement du réemploi sur le territoire communautaire est inscrit au plan d'actions stratégiques de la gestion des déchets 2007-2017. Il a été réaffirmé, par la délibération n° 2011-2422 du Conseil du 12 septembre 2011 approuvant, dans le cadre du futur système de traitement des déchets, un scénario qui favorise le développement du réemploi et des recycleries.

Sur les 18 déchèteries que compte, aujourd'hui, la Communauté urbaine, 3 recycleries sont en fonctionnement :

- Champagne au Mont d'Or,
- Francheville,
- Villeurbanne sud.

Les 2 premières sont gérées par le Foyer Notre Dame des Sans Abris et la troisième par l'Armée du Salut. La Communauté urbaine met à disposition de ces associations le local (bâtiment modulaire préfabriqué) dans lequel sont réceptionnés les objets destinés au réemploi.

Pour organiser ce dispositif des conventions tripartites, aujourd'hui expirées, ont été signées en 2008 entre la Communauté urbaine, l'association et l'entreprise qui exploite la déchèterie. Dans le but de poursuivre ce partenariat qui permet de limiter les recours à l'incinération ou à la mise en décharge d'objets susceptibles de réemploi, de nouvelles conventions doivent être signées pour les 3 sites précités. Leur objet est de définir les engagements de chacune des parties.

La Communauté urbaine met à la disposition de l'association un local aménagé et communique sur les activités de réemploi.

L'association assure la réception des dons par un agent d'accueil formé et procède à leur enlèvement régulier.

L'entreprise exploitante de la déchèterie met à disposition de l'agent d'accueil de la recyclerie les locaux et équipements collectifs ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la poursuite de l'activité de recyclerie sur les sites de Champagne au Mont d'Or et de Francheville avec une gestion confiée au Foyer Notre Dame des Sans Abris et sur le site de Villeurbanne sud avec une gestion confiée à l'Armée du Salut,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'association gestionnaire de la recyclerie et l'entreprise exploitante de la recyclerie pour la période 2013-2014.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.